# Chemin Bourque

Grand-Remous

Fiche de la propriété — MonRôle, 24 novembre 2026
monrole.ca/p/1408980

## L'évaluation au rôle en vigueur

| | |
|---|---|
| Valeur au rôle | **85 900 $** |
| Terrain | **85 900 $** |
| Bâtiment | **—** |

Source : rôle d'évaluation foncière de la municipalité, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## Combien coûte Chemin Bourque chaque année ?

- Taxes municipales : environ 682 $ par année (estimation). La valeur au rôle multipliée par 0,7934 $ par 100 $ : le taux global de taxation réel 2025 de la ville (0,8096 $), baissé pour tenir compte de la hausse de 2 % de l'ensemble des valeurs de la ville depuis. Ce taux est une moyenne pour tous les types de propriétés, pas le taux résidentiel de votre compte; les tarifs fixes et la taxe scolaire n'y sont pas.
  Source : Rapport financier des organismes municipaux, MAMH, 2025
  (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/rapport-financier-des-organismes-municipaux-et-autres-documents)
- Droits de mutation (« taxe de bienvenue ») : au moins 665 $ si la propriété était vendue en 2026. Calcul : valeur au rôle × 1,14 (facteur comparatif 2026 de la ville) = 97 926 $, aux tranches provinciales 2026 (0,5 % jusqu'à 62 900 $, 1 % jusqu'à 315 000 $, 1,5 % au-delà). La base réelle est le plus élevé du prix et de ce montant; certains transferts sont exonérés (par exemple entre conjoints ou en ligne directe).
  Source : Droits sur les mutations immobilières, gouvernement du Québec, 2026-02-17
  (https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/fiscalite/droits-mutations-immobilieres)

## Qu'y a-t-il sur le terrain et autour ?

- Aucun terrain n’est inscrit au Répertoire des terrains contaminés du gouvernement du Québec dans un rayon de 250 m du point de cette propriété.
  Source : Répertoire des terrains contaminés, gouvernement du Québec, 2026-11-10
  (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/repertoire-des-terrains-contamines-gtc)
- Ce lot est en zone agricole selon la carte de la CPTAQ : construire, lotir ou changer l'utilisation exige généralement une autorisation de la CPTAQ.
  Source : CPTAQ — Zone agricole transposée au Cadastre du Québec, 2026-05-01
  (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-agricole-transposee-au-cadastre-du-quebec)

## L'historique

- Depuis 2022, l'évaluation de cette propriété n'a pas changé.
  Source : Rôles d'évaluation foncière, MAMH (calcul MonRôle), 2026
  (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/roles-d-evaluation-fonciere-du-quebec)

**Données publiques compilées par MonRôle; MonRôle n'est pas lié aux municipalités. Ce document n'est pas une évaluation.**